

Mon divorce devient compliqué

Par jamisson

Bonjour, je suis maman d'une petite fille de 6 ans. Je suis en instance de divorce, mais les gardes de notre enfants ne se passent pas bien. Mon ex mari ne vient plus chercher sa fille pour ses week end de gardes mais uniquement pendant les vacances. je fais donc regulierement des mains courantes au commissariat.

Nous avons tout deux un avocat. je recois donc ses demandes et exigeances via mon avocat.

Il demande que je fasse la moitié de la route pour ses gardes, car il habite a 175km.

il demande que je fournisse des vetements pour chaques jours qu'elle sera avec lui.

Je voulais donc savoir si ses demandes pourraient etre acceptées par le JAF ?

Par avance, Merci a tous pour vos reponses.

Jam.

Par pragma

Bonjour

Vous avez donc la garde de votre enfant et le père, un droit de visite.

C'est en général au parent qui a la garde officielle de l'enfant de s'assurer qu'il a de quoi se vêtir.

Pour le reste, le juge statuera en fonction de votre dossier, qui nous est inconnu !

Par jamisson

Mon enfant a bien entendu de quoi se vetir. Mais je pense que ce n'est pas a moi de la vetir quand elle est chez lui !!! Il doit avoir de quoi subvenir au besoin de notre enfant, que ce soit repas, vetement et tenues adequat pour les sorties et activités.

faudrait-il aussi que je fournisse les repas tant qu'on y est??

Par pragma

Pourquoi posez vous la question si vous avez la réponse !

Par jamisson

Ne repondez pas par une question, si vous n'etes pas en mesure d'y repondre. Nous sommes comme son nom l'indique sur un forum de CONSEILS juridique....Merci a vous de vous abstenir a l'avenir.

bonne soirée